



Commune de VILLECHENEVE

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 01 février 2018

PRESENTS:

Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
Mr SARCEY	Claude	1 ^{er} Adjoint
Mr PIQUET	Bruno	2 ^{ème} Adjoint
Mr MONDELAIN	Jean-Jacques	3 ^{ème} Adjoint
Mme CHIRAT	Sylviane	Conseillère
Mr GRANJARD	Olivier	Conseiller
Mr BRUCHET	Olivier	Conseiller
Mme CHICARD	Christelle	Conseillère
Mr BLANC	Daniel	Conseiller
Mme DUSSUYER	Colette	Conseillère
Mr MOREL	Cédric	Conseiller

Excusé : M. DUPIN Jérôme. M. MAZAUD Jean-Pierre.

Pouvoir : Mr MAZAUD Jean-Pierre Conseiller **donne pouvoir** à Mr MONDELAIN Jean-Jacques 3^{ème} Adjoint.

Secrétaire de séance Mme CHICARD Christelle Conseillère

Début de la réunion : 20h30

1/Délibération concernant les dépenses d'investissement avant vote du budget 2018

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

TIERS	Prestation	Montant TTC	Compte
Cosoluce	Abonnement année 2018 Pack Optima	1291,68 €	2051

AURA STOCK.	Construction TUNNEL DE STOCKAGE	1258,00 €	2188
----------------	---------------------------------------	-----------	------

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

2/ Délibération concernant l'approbation des modifications des compétences et des statuts de la CC-MDL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de modification des compétences et des statuts de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. En effet, l'extension du périmètre de la CCMDL nécessite de préciser pour ces 8 communes supplémentaires les compétences exercées.

Considérant la nécessité d'harmoniser toutes les compétences qui peuvent l'être au 01/01/2018 sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents **D'APPROUVER** la modification des compétences et des statuts de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais à compter du 1^{er} janvier 2018.

3/ Délibération concernant les congés bonifiés de 2018 de monsieur Joseph GRONDIN

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande émanant de Monsieur Grondin Joseph en date du 08/01/2018, qui souhaite faire valoir son droit statutaire à l'obtention de congés bonifiés pour l'été 2018.

La prise en charge financière par la Commune concerne uniquement l'agent et ses ayants-droits.

4/ Délibération concernant la reconduction de ligne de préfinancement de 115 000 euros au crédit agricole centre est.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire concernant le financement des besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Villechenève décide de contracter auprès de la Caisse régionale de crédit agricole mutuelle centre-est un emprunt de 115 000 euros dans les conditions ci-après indiquées:

Caractéristiques de l'emprunt :

- Objet : Financement des besoins de trésorerie liés au budget de fonctionnement
- **Montant : 115 000 Euros**
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'E3M + 1,00%
- Frais de dossier : 380,00 Euros
- Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)
- Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu, chaque trimestre civil

5/ Délibération concernant l'approbation de l'adhésion à trois syndicats de rivières et de

leur statut dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 29/11/2017; le Président de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) a notifié la délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2017, approuvant à l'unanimité l'adhésion au 1^{er} janvier 2018 aux Syndicats de rivières suivants :

- Syndicat de Mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin du Garon (SMAGGA)
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC)
- Syndicat intercommunal du gier rhodanien (SIGR)

En effet, les lois MAPTAM et NOTRe ont créé une nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) affectée aux communes et transférée automatiquement aux EPCI à fiscalité propre.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour autoriser le transfert de la compétence à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et l'adhésion de cette dernière à ces trois nouveaux syndicats.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

6/ Délibération concernant le choix des investissements pour 2018.

- Rénovation du chemin Chez Georges qui rentre dans la partie fonctionnement du budget car il s'agit de rénovation. Devis de 20 000 euros HT
- Plate-forme de la Madone. Devis de 10 000 euros HT
- Adressage pour la mise en place de la fibre optique.
 - Plaque de rue 2758 euros HT
 - Poteaux 1440 euros HT
 - Plaque de numéros : 800 euros HT
- Extension de la bibliothèque : 55 000 euros HT
- Organigramme des clés : 15 000 euros HT
- Aménagement de la Grande Rue : 80 000 euros HT
- Syder : 80 000 euros HT
- Ravalement de l'école : 80 000 euros HT

Une réunion de Commissions dédiées à ces investissements aura lieu le 20 février 2018 afin de décider des projets à retenir pour 2018.

7/ Délibération, si nécessaire, concernant le dossier Amende de police et choix de la solution pour la mise en sécurité de la Grande Rue à partir du numéro 414 jusqu'au croisement du chemin de la Madone avec la Grande rue.

Prise de la délibération reportée par manque d'élément.

8/ Délibération autorisant monsieur le Maire à présenter et signer les dossiers de demandes de subvention des investissements 2018 auprès des différents partenaires financiers (région, département)

Prise de la délibération reportée par manque d'élément.

9/ Décision à prendre concernant les travaux SYDER 2018.

Les travaux signés avant la fin 2017 bénéficieront d'un abattement de 60 % soit 48 000 euros pour un montant HT de 80 000 euros.

2 chantiers à réaliser : Au Vidal, il faut poser des prises de terre (problème de continuité) Et il faut également retirer les câbles en façade des maisons afin de les remettre en conformité. Les prises protégées seront remises en place.
Changement de quelques luminaires qui sont très anciens. Ces travaux devraient avoir lieu en avril.

Il faudra également voir si on décide de réaliser des extinctions nocturnes.

10/ Délibération d'une subvention exceptionnelle de 3000 euros à valoir sur le budget 2018 pour l'association du restaurant scolaire.

Décide le versement, avant le vote du budget primitif 2018, d'un acompte exceptionnel de 3000 euros à valoir sur le montant de la subvention 2018 pour l'Association du Restaurant Scolaire de Villechenève.

Précise que cette subvention sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2018 au compte budgétaire 6574.

Questions diverses :

- Salle polyvalente : étude acoustique a eu lieu lundi 29 janvier 2018 à partir de 21h30. Des relevés ont été effectués. Il faudra attendre une quinzaine de jour pour récupérer le rapport. Cette étude permettra ensuite de régler le limiteur de son qui sera installé à la salle polyvalente.
- La Fabrik : festival avec les jeunes le 13/04
- Plan guide de Villechenève se met en place pour le printemps.

Fait en Mairie, le 06 février 2018

Le Maire,

Bernard CHAZELLES

